

Rapport d'activité

2020

actualités nationales et régionales
bilan des actions



Scolytes : une aide pour l'évacuation des bois

La FNCoFor et les unions régionales se sont fortement mobilisées pour défendre les communes frappées par la crise scolyte. Fin 2019, elles ont obtenu une aide du ministre de l'Agriculture de **6 millions d'euros pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés**. Cet aide a été renouvelée et prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

2014-2020 : la Fédération nationale a produit son bilan de mandature

Durant cette période, la FNCoFor n'a cessé de défendre son attachement au régime forestier, à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts des collectivités et au maintien du service public forestier.

Pour le lire : http://www.fncofor.fr/bilan-mandature-2014-2020-4_3214.php

Le guide de l'élu forestier, une application dédiée à la gestion forestière

Téléchargeable sur téléphone mobile ou tablette (Google play ou Apple store), cette application offre une **base documentaire dématérialisée, interactive et pédagogique, avec...**

- la **charte** de la forêt communale
- des **fiches pratiques** (commercialisation, travaux, changement climatique, ...)
- une **cartographie** actualisée des dynamiques territoriales

Cet outil accompagne l'élu forestier dans son rôle de propriétaire, de producteur de bois, de maître d'ouvrage public, d'aménageur du territoire, d'interlocuteur des usagers des forêts publiques.

Vision et cohérence : construire la gouvernance et les partenariats avec l'ONF

Pour la période 2021-2025, l'ONF doit établir un plan stratégique, un contrat Etat-ONF et deux conventions-cadres avec la FNCoFor et avec la Fédération Nationale du Bois.

En 2020, les Communes forestières ont engagé un **travail de fond avec l'ONF pour co-construire leurs relations à 5 ans**.

Dès mars 2020, la Fédération nationale a été associée aux parcours exploratoires engagés par l'ONF pour élaborer son plan stratégique interne. Ces parcours portaient sur différents champs :

adapter les forêts au changement climatique

sécuriser l'approvisionnement de la filière

renforcer, valoriser les services environnementaux des forêts

accompagner les transitions générationnelle, sociétale, climatique et numérique

gagner en performance pour la transformation du modèle économique

Sur la base de leur manifeste, les Communes forestières, au national, en région et dans les départements, travaillent sur la future convention ONF-FNCoFor, afin de préciser ce qu'elles attendent de l'Office, en termes de gouvernance et de partenariat.

Enfin, la FNCoFor a demandé et obtenu de l'Etat de pouvoir accéder aux informations relatives au Contrat Etat-ONF afin de s'assurer de la cohérence de ces documents en cours d'écriture.

Fédération Nationale

Président : Dominique JARLIER

13 rue du Général BERTRAND

75007 PARIS

Tél. : 01.45.67.47.98 - Fax : 01.45.67.25.99

federation@communesforestieres.org

www.fncofor.fr

En 2020, les nouveaux administrateurs de l'union régionale, désignés par les huit associations départementales qui la composent, ont procédé à l'élection du bureau.

Jacky FAVRET a souhaité prendre du recul après plusieurs décennies d'implication dans le mouvement des Communes forestières : en tant que salarié, il a parcouru toute la France pour délivrer des formations, puis en tant qu'élu, il s'est engagé en Haute-Saône. Depuis 2004, Jacky FAVRET était président de l'union régionale et membre du bureau fédéral.

Michel BOURGEOIS, élu Président, s'est associé aux membres du conseil d'administration pour le remercier de son engagement notamment en portant la création de l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté en 2017.

(Retrouvez la liste des administrateurs sur www.coforbfc.fr)

Les sécheresses successives et les crises sanitaires génèrent des difficultés pour les communes propriétaires de forêt.

A l'initiative du préfet du Doubs et sur sollicitation du Président de l'association départementale, la DDFIP et la DDT ont produit en 2019 une analyse financière des communes forestières mettant en évidence la dépendance de certaines d'entre-elles aux ventes de bois.

L'URACoFor a demandé au préfet de région d'étendre cette analyse afin de permettre :

- aux **maires**, de rechercher des solutions pour amortir les effets de ces crises et réduire leur dépendance aux recettes forestières,
- aux **préfets départementaux**, de disposer d'un outil de veille sur la santé financière des communes,
- à l'**ONF**, de moduler les mises en marché des coupes de bois,
- au **réseau des Communes forestières**, d'agir auprès du gouvernement pour mettre en place des compensations financières.

Le préfet de région a missionné la DRFIP pour engager cette étude, en lien avec l'ONF qui apportera les données forestières (surface, type de forêt, sensibilité au réchauffement climatique).

Les résultats de cette étude seront diffusés au 2e trimestre 2021.



Michel BOURGEOIS a été élu maire d'Entre-Deux-Monts en 1987.

Il a fait ses armes aux Communes forestières dans ce village jurassien de 150 habitants en s'impliquant dans la gestion d'un patrimoine forestier de 250 ha en futaie jardinée.

En 2002, il rejoint les Communes forestières du Jura. Durant 12 ans, il apprend les rouages de l'association aux côtés d'Albert HILAIRE. Il en devient président en 2014.

Union régionale

Président : Michel BOURGEOIS

Maison de la forêt et du bois

20 rue François VILLON

25041 BESANCON Cedex

Tél. : 03.81.41.26.44

bourgognefranche-comte@communesforestieres.org

www.coforbfc.fr



Périmètre d'intervention Bourgogne-Franche-Comté

Partenariat l'Union Européenne (FEADER)



Objectifs

Les élus des 2 900 communes propriétaires de forêt de Bourgogne-Franche-Comté ont un rôle de décideur pour la propriété forestière communale.

Les politiques d'aménagement du territoire les placent au cœur des enjeux actuels : ils doivent **prendre des décisions** concernant la forêt avec l'appui du gestionnaire unique du Régime forestier : l'Office national des forêts. Les formations proposées par les Communes forestières visent à leur **donner les connaissances et compétences** nécessaires pour :

- décider de la gestion du patrimoine forestier communal ;
- être un acteur de la filière forêt-bois (producteur de matière première, etc.);
- atteindre les objectifs des politiques forestières nationales (programme national forêt-bois, contrat stratégique de filière...), régionales (contrat forêt-bois 2018-2028...) et territoriales.

ZOOM

Pour cette 1^{ère} année de mandature, notre réseau régional a développé un module dédié aux **nouveaux élus**, afin de :

- **connaître** leurs responsabilités dans la gestion forestière,
- **valoriser** la forêt communale pour développer les territoires,
- **se faire accompagner** dans leurs projets "forêt et filière bois".

En 2020, l'épidémie de coronavirus a largement perturbé les activités, mais au regard des enjeux prégnants (renouvellement des équipes municipales, effets des changements climatiques sur la forêt...), notre réseau s'est adapté :



23 sessions réalisées dont 6 en visioconférence

2 thèmes proposés

- « l'affouage et la cession aux particuliers dans la gestion des forêts communales »
- « élus, forêts, bois : l'essentiel pour agir »

Nombre de stagiaires formés

656

Niveau de satisfaction générale

96 %

Note attribuée à la qualité de la formation et à son contenu

98 %

Note attribuée à l'atteinte des objectifs pédagogiques

au moins 87 %
pour chaque objectif



Cette action est financée par :



43.913,84 € de fonds européens FEADER sur un coût total du projet de 73.066,11 €



Périmètre d'intervention Bourgogne-Franche-Comté

Partenariat l'ADEME, la Région, FIBOIS BFC, Pro-ETF (Association représentant les ETF), les animateurs du développement d'énergies renouvelables, les conseillers en énergie partagée...



Objectifs

De nombreux territoires de Bourgogne-Franche-Comté sont engagés dans des **démarches de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Le réseau des Communes forestières les accompagne pour qu'ils intègrent la forêt et la ressource bois comme leviers essentiels d'atteinte de leurs objectifs.

Il s'agit d'optimiser le rôle de la forêt dans l'atténuation du changement climatique via les « 3S » :

- la séquestration de carbone atmosphérique,
- le stockage de carbone dans les produits bois,
- la substitution (énergie et matériau).

En 2020, notre réseau national a développé l'outil ART (Analyse des Retombées Territoriales) pour les projets de construction en bois local.

Grâce à l'indice ART, les Communes forestières démontrent que l'utilisation de la ressource locale, sa transformation sur les territoires, développent l'emploi tout en minimisant l'impact sur l'environnement et le climat.



ZOOM

La Communauté de communes du Val d'Amour a construit son siège en bois local. Ce bâtiment à énergie positive reflète les savoir-faire des entreprises du territoire :

- la structure est en sapins et épicéas, issus de la forêt communale de Salins-les-Bains ;
- les poteaux extérieurs en douglas viennent de la forêt communale de Mont-sous-Vaudrey ;

Les bois ont ainsi parcouru 190 km entre leur provenance et les lieux de transformation et de construction !

Pour ce bâtiment, livré à moins de 1 600 € HT/m², **l'indice ART est de 83,2 %** :



262 000 € restés sur le territoire

1,8 ETP créés ou maintenus

220 ha de forêt gérée pendant 1 an

153 t de CO² stockées et évitées par substitution

Cet indice aurait été de 65 % avec des bois et des entreprises d'autres territoires, et de 32 % pour une origine des bois hors France.

Cette action est financée par :





Périmètre d'intervention Bourgogne-Franche-Comté

Partenariat l'ONF, les ETF et les transformateurs



Objectifs

Cette action s'inscrit dans le déploiement d'un modèle testé pendant cinq ans, de 2013 à 2018, par les Communes forestières et l'ONF. Elle permet d'intégrer, dans les décisions annuelles des communes, les enjeux liés à la gestion forestière, à la commercialisation des bois et au développement économique des territoires.

L'objectif est de **fixer la valeur ajoutée sur les territoires en renforçant le lien entre les acteurs** : les communes qui produisent du bois, les entrepreneurs de travaux forestiers qui le récoltent et les transformateurs qui le valorisent.

ZOOM

A partir de l'analyse des résultats positifs obtenus (en termes sylvicoles, financiers et économiques), les Communes forestières et l'ONF veulent diffuser cette approche auprès de territoires de la région dans le cadre d'une action pluriannuelle.

Les travaux menés en 2020 ont permis d'identifier en Bourgogne-Franche-Comté 6 territoires candidats au déploiement des outils testés pendant la phase d'expérimentation. Des supports ont été élaborés pour former les élus à l'animation des commissions forêt, et préparer :

- **le compte administratif et le budget prévisionnel,**
- **une stratégie de commercialisation des bois,**
- **une campagne d'affouage...**

Dans les territoires intéressés par cette action, les Communes forestières, en partenariat avec l'ONF, animeront en 2021 des actions pédagogiques destinées aux élus.



Cette action est financée par :





Périmètre d'intervention Bourgogne-Franche-Comté

Partenariat la DRAAF, la Région, FIBOIS BFC et le réseau des territoires forestiers



Objectifs

La Bourgogne-Franche-Comté est couverte de nombreux territoires porteurs de stratégies locales de développement forestier (le parc national de forêts, 3 PNR, 22 territoires Leader, 5 CFT, 9 PDM, 11 PAT, 3 AMI Dynamic Bois...).

Ces stratégies locales sont des points d'appui pour engager les actions du Contrat forêt-bois régional en s'assurant de l'efficacité et de l'efficacité de leur mise en œuvre.

L'action vise à instaurer une **culture d'évaluation de ces stratégies** commune aux territoires.

ZOOM

En 2019, cette action a défini une méthode d'évaluation des politiques forestières territoriales et de leurs actions. Les Communes forestières ont expérimenté auprès de 8 territoires volontaires (engagés dans une charte forestière ou dans un plan climat), un outil d'évaluation sur la base d'une grille d'analyse quantitative et qualitative. Pour une partie d'entre eux, cette évaluation a débouché sur l'actualisation de fiches actions intégrant des indicateurs de réalisation et de résultat.

En 2020, suite au renouvellement des élus, ce travail a facilité la continuité de la politique forestière engagée et l'appropriation, par les nouvelles équipes, des enjeux et des actions prévues.

Ces actions ont également permis de définir et de renseigner les indicateurs d'exécution de l'objectif stratégique n°4 « Encourager les projets de territoire » du Contrat forêt-bois régional.

A l'échelle de la région...



17 territoires

porteurs d'une politique forêt-bois



70 actions

menées en 2019

3 thématiques

développement des circuits courts
dynamisation de la gestion forestière durable
mise en œuvre de la multifonctionnalité



Cette action est financée par :



Périmètre d'intervention Bourgogne-Franche-Comté

Partenariat la DRAAF, FIBOIS BFC, le Réseau Rural Régional et le réseau des territoires forestiers



Objectifs

Le réseau des territoires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté se compose d'élus et de techniciens, dont le but est le développement d'une culture forestière partagée et l'émergence de projets forêt-bois.

À l'échelle régionale, trois journées thématiques sont organisées afin d'installer dans la durée ce réseau et apporter aux élus et animateurs locaux une bonne connaissance de la filière forêt-bois.

À l'échelle départementale ou interdépartementale, des ateliers sont organisés pour structurer un **réseau de proximité** plus opérationnel et en phase avec les problématiques propres à chaque territoire, facilitant l'**émergence de projets**.

ZOOM

En octobre 2020, la première animation du réseau des territoires forestiers de la région a porté sur **la forêt, un espace multifonctionnel qui subit les conséquences du changement climatique** (épidémie de scolytes, etc.).

La forêt est également un moyen de lutte contre ce phénomène. La filière hêtre en Bourgogne-Franche-Comté illustre une réponse possible en stockant du carbone dans le matériau bois et ses valorisations.

La **visite d'une forêt communale et d'une scierie** ont illustré respectivement la problématique de reconstitution des peuplements

scolytés et la valorisation des grumes de hêtre en fonction de leur qualité.

Deux ateliers ont été organisés dans le Jura et le Doubs afin d'échanger avec les élus et les animateurs sur la place de la forêt et du bois dans les projets de territoire.



Cette action est financée par :





Périmètre d'intervention Bourgogne-Franche-Comté

Partenariat l'Etat, la Région, les Départements du Doubs et du Jura, France Bois Forêt et le réseau des territoires forestiers



Objectifs

La propriété forestière en Bourgogne-Franche-Comté est publique à 40 % (32 % communale, 8 % domaniale). Ce statut apporte des garanties de gestion durable grâce à l'application du régime forestier et une stabilité patrimoniale (le morcellement important de la forêt privée - en moyenne 3,2 ha par propriétaire - constitue un frein à la gestion des massifs forestiers et à l'exploitation des bois). Les communes concernées par le morcellement de la propriété forestière sont souvent prêtes à s'investir pour **contribuer à sa restructuration** tout en **consolidant leur patrimoine forestier**.

Le réseau des Communes forestières expérimentent depuis plus d'un an la procédure d'**acquisition de biens sans maître** avec plusieurs territoires de la région. Aujourd'hui, les premières parcelles sont en cours d'incorporation au patrimoine des communes.

ZOOM

L'Union régionale vient de créer un **utilitaire et un observatoire foncier**, qui intègre les données cadastrales du foncier non bâti de la Direction générale des finances publiques.

Il permet à différentes échelles territoriales...



- d'afficher les parcelles des communes
- de consulter les informations de ces parcelles
- d'extraire les listes des biens présumés sans maître
- d'illustrer l'évolution du foncier non bâti via des indicateurs chiffrés
- de localiser des parcelles avec des fonds de carte IGN, satellite, etc.

Ainsi, il est possible en un seul coup d'œil d'identifier les secteurs où la restructuration foncière portera le plus ses fruits.



Cette action est financée par :





Périmètre d'intervention Bourgogne-Franche-Comté

Partenariat la Région et le réseau des territoires forestiers



Objectifs

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont **multifonctionnelles** et répondent à de **nombreux enjeux**. **Différents usagers** (promeneurs, forestiers, naturalistes, affouagistes, chasseurs...) partagent sur son espace.

L'action consiste à **mobiliser des territoires** volontaires (parcs, PETR, communautés de communes, communes...) **ainsi que les structures représentatives des entreprises** pour mieux concilier les usages en forêt et encourager les territoires à réaliser des projets communs.

Il s'agit d'**identifier les conflits d'usage** rencontrés, les **solutions envisagées** et d'**accompagner** les territoires dans la mise en œuvre d'actions pouvant limiter et prévenir les sources de tension en forêt.



ZOOM

Le réseau des Communes forestières travaille à l'émergence du projet « **Dans 1000 communes, la forêt fait école** ». L'objectif est de faire gérer une parcelle de forêt communale par des enfants ; 2020 étant une année test avec l'accompagnement de binômes élus-enseignants dans sept régions.

C'est en Côte-d'Or, à Pagny-le-Château, que la première « forêt pédagogique » a vu le jour en Bourgogne-Franche-Comté. En lien avec les animatrices des Communes forestières, les élus municipaux, l'enseignante et le gestionnaire se sont concertés sur les attentes de la commune, le projet pédagogique envisagé et l'appréhension du temps long de la gestion forestière durable.

La parcelle, choisie par le conseil municipal, sera mise à disposition des élèves pour qu'ils y mènent une **gestion durable au cours d'une année scolaire**. Les élèves présenteront leurs réalisations aux élus avant de transmettre sa gestion à la classe suivante.

L'objectif du réseau des Communes forestières est de faire de ces forêts un **outil d'enseignement** dépassant le simple cadre de l'information aux enfants. L'**implication** et la **responsabilisation** des élèves dans la gestion durable d'un bien communal, leur permettra de **découvrir** tous les apports de la forêt, élément essentiel de leur territoire.

Cette action est financée par :



Les associations départementales du Doubs et du Jura sont mobilisées pour aider les communes propriétaires de forêts touchées par la crise scolytes.

L'année 2020 a été marquée par l'aggravation de l'épidémie de scolytes initiée en 2018. Ce contexte climatique provoque des **stress prononcés et répétés** dans les forêts de Bourgogne-Franche-Comté en générant diverses crises sanitaires notamment sur l'épicéa.

C'est tout l'ouest de l'Europe qui est touché à des degrés divers en fonction des caractéristiques forestières. En Allemagne, 200 millions de m³ d'épicéas scolytés ont été récoltés depuis 2018. Fin 2020, dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est, **plus de 10 millions de m³**

d'épicéas ont été atteints par les scolytes, soit environ 30 000 ha. Malheureusement, ce chiffre devrait continuer de grimper selon les prévisions. Cette augmentation exponentielle de récolte de produits accidentels engendre une **déstabilisation du marché du bois**.

En 2019 et 2020, les associations du Doubs et du Jura ont réalisé des **enquêtes afin d'évaluer l'impact de cette crise sur les forêts et les budgets des communes**. En parallèle, elles ont demandé aux préfets s'il était possible de disposer d'une étude mesurant cette dépendance budgétaire.

03/09/20 l'association du Doubs a été reçue par le préfet pour relayer les difficultés des communes et solliciter un accompagnement financier.

04/09/20 l'association du Jura a organisé sa rencontre annuelle des parlementaires en faisant de la crise scolyte le point central de l'ordre du jour.

10/10/20 l'association du Jura a organisé une visite en forêt communale avec le préfet, les parlementaires et une vice-présidente du département pour visualiser l'ampleur de la crise et échanger avec les élus sur l'incidence sur les finances communales. Le préfet a annoncé sa volonté de mettre en place un groupe de travail départemental sur cette question.



Été 2018 2^{ème} plus chaud depuis 1900

Été 2019 3^{ème} plus chaud après 2003 et 2018

Été 2020 déficit en pluie jamais observé

Les Communes forestières, un réseau au service des collectivités propriétaires de forêt

Association de l'Yonne

Président : Jean-Yves CAULLET
Mairie d'Avallon
37 Grande Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
Tél. : 03.86.34.98.23
yonne@communesforestieres.org

Association de la Haute-Saône

Président : Jacky FAVRET
73 avenue Aristide BRIAND
70000 VESOUL
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
hautesaone@communesforestieres.org

Association de Côte d'Or

Présidente : Anne-Catherine LOISIER
Maison de la Forêt
Ruelle de la Ferme
21290 LEUGLAY
Tél. : 03.80.81.86.11
leuglay@maison-foret.com
cofor21.over-blog.com

Association du Territoire de Belfort

Présidente : Rachel COUVREUX
Mairie de La Chapelle-sous-Chaux
90300 LA CHAPPELLE-SOUS-CHAUX
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Association de la Nièvre

Présidente : Elisabeth GAUJOUR
Mairie
6 Place de la Mairie
58700 GIRY
Tél. : 06.81.80.11.63
nievre@communesforestieres.org

Association de Saône-et-Loire

Président : Jacques HUMBERT
5 Place du Marché
71250 CLUNY
Tél. : 03.85.20.00.11
saone-et-loire@communesforestieres.org

Association du Doubs

Président : Daniel PERRIN
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. 03.81.41.26.44
doubs@communesforestieres.org

Association du Jura

Président : Michel BOURGEOIS
4 avenue du 44^e RI
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03.84.24.86.68
contact39@communesforestieres.org

Pour contacter l'Union régionale de Bourgogne-Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François VILLON
25041 BESANÇON CEDEX

Tel. : 03.81.41.26.44
www.coforbfc.fr
bourgognefranche-comte@communesforestieres.org